



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MAI 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 07 mai 2024, à 20h00, sous la présidence de Monsieur Michel BRULHART, Maire

**Présents** : Michel BRULHART, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Leila MANET, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Jean-Pierre DEMORNEX

**Absents excusés ayant donné procuration** : Angélique NICOSIA (à Michel BRULHART), Loïc CHRISTIN (à Patrick DUMAS), Elody BULLIARD (à Charline PERRIER), Nicolas PIDOUX (à Laurent IMBERTI)

**Absent** : Frédéric Léger

**Secrétaire de séance** : Emmanuelle LAURE

*Les comptes rendus du 02 et du 09 avril 2024 sont approuvés à l'unanimité.*

### I/ Délibérations :

#### **1/ Modification du tableau des emplois de la collectivité**

Vu l'accroissement de la charge de travail au sein du service administratif et le départ au 31 mai 2024 de l'assistante administrative qui occupait le poste d'adjoint administratif à temps non complet de 14h/semaine, Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des emplois comme suit :

Transformation du poste d'adjoint administratif à temps non complet de 14h/semaine en 27.5h/semaine

**Cette délibération est acceptée à l'unanimité.**

#### **2/ Classement d'un terrain dans le domaine public**

Il est proposé de procéder au classement dans le domaine public de la parcelle D2438 d'une superficie de 194 m<sup>2</sup> acquise par la commune de Saint-Jean-de-Gonville.

Conformément à l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière, le classement dans le domaine public peut être prononcé sans enquête publique préalable, lorsque ce classement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

**Cette délibération est acceptée à l'unanimité.**

### **3/ Adhésion au Service d'économe de flux du SIEA**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'une démarche d'amélioration de la connaissance, de la gestion et de la rénovation du patrimoine bâti de la commune, le SIEA propose un service d'économe de flux.

Ce service permet de mutualiser entre plusieurs collectivités un poste de technicien spécialisé dans le suivi et la rénovation énergétique des bâtiments.

En plus d'une mission de base permettant de faire l'inventaire et l'analyse des consommations énergétiques du parc bâti, des missions supplémentaires optionnelles sont disponibles comme le bilan énergétique d'un bâtiment, l'accompagnement au décret « éco-énergie tertiaire », l'accompagnement à un projet de rénovation, etc.

Dans ce cadre, une convention doit être signée.

Pour le nombre d'habitants initialement précisé (2025 ha.) :

- Le financement ACYEE+ sera de 0.41 €/hab.an
- C'est le SIEA qui fera la demande de financement directement, ce qui permettra de facturer à la commune le reste à charge uniquement, soit
- Coût annuel pour la commune : 2531 €/an
- Coût total pour les deux années de durée de la convention : 5062 €

**Cette délibération est acceptée à l'unanimité.**

### **4/ Adhésion au Groupement de commandes pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)**

Vu la délibération n°DE202307070 adoptée par le Bureau Syndical du SIEA en date du 07 juillet 2023

- instituant la création d'un groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables, dont le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) a été désigné coordonnateur ;
- approuvant les termes de la convention constitutive dudit groupement de commandes.

Vu la délibération n°DE202402013 adoptée par le Comité Syndical du SIEA en date du 16 février 2024 approuvant la modification du groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables. Les modifications portaient sur la participation financière de chaque membre afin d'indemniser le coordonnateur des frais engagés dans le cadre des missions réalisées ;

Considérant que le développement de la mobilité électrique incite les collectivités à installer, sur leur territoire, des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) afin de répondre aux besoins de leurs administrés, des professionnels, des personnes de passage, mais aussi aux besoins de leurs propres flottes de véhicules électriques ;

Considérant les obligations réglementaires s'imposant aux collectivités en la matière et notamment l'obligation d'équipements en IRVE des parcs de stationnement de plus de 20 places, pour le 1er janvier 2025 en application de la loi LOM et du Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant que, le SIEA souhaite mettre ses compétences et son expertise sur le sujet, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, au profit des acheteurs publics de l'Ain (communes, communautés de communes, communautés d'agglomération etc.) et plus généralement de toutes personnes morales compétentes pour l'installation d'IRVE, en les associant au sein d'un groupement de commandes dédié à l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables,

Considérant que le regroupement de pouvoirs adjudicateurs, d'entités adjudicatrices et acheteurs notamment de droit privé soumis à ces différentes obligations, sous la forme d'un groupement de commandes, tel que prévu par les articles L2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique, représente un outil susceptible de permettre d'effectuer plus efficacement et de manière mutualisée les opérations de mise en concurrence afférentes,

Considérant l'intérêt départemental d'uniformiser la démarche de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques, de rationaliser les achats et de mutualiser la maintenance de ces équipements tout en réalisant des économies d'échelle et gain d'efficacité,

Considérant le besoin prégnant d'équiper le territoire du département de l'Ain en bornes de recharges pour véhicules électriques accessibles à tous ;

Considérant que, la commune souhaite installer, maintenir et/ou exploiter des infrastructures de recharge pour véhicules électriques pour ses besoins propres, pour ceux de ses administrés et également pour les usagers en transit.

**Cette délibération est acceptée à l'unanimité.**

#### **5/ Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage - Entretien des fossés eaux pluviales**

Monsieur le maire, expose que dans le cadre de la prise de compétence eaux pluviales au 1<sup>er</sup> janvier 2018 par la Communauté de communes du Pays de Gex, il a été proposé aux communes une compétence élargie comprenant la compétence gestion des eaux pluviales urbaines et la compétence ruissellement sur les zones non urbaines. Une grande partie des communes ont exprimé leur souhait de conserver les missions d'entretien des fossés et d'urgence pour des raisons d'intervention de proximité, de moyens humains ainsi que de matériels adaptés déjà existants.

Ainsi, suite à la présentation lors de la conférence intercommunale des Maires du 12 mars 2024, la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex propose aux communes la mise en œuvre d'une convention de gestion afin que nous puissions continuer ces missions d'entretien.

Le projet de convention précise que pour la commune de Saint-Jean-de-Gonville, le montant de la compensation financière pour la délégation de l'entretien courant des fossés et ravines et l'entretien d'urgence est de : 649 € TTC.

Il se base sur les mètres linéaires de fossés par entretien à l'épareuse et par entretien au débroussailleur. Les calculs sont basés sur les linéaires définis par l'agglomération avec les communes et prennent en compte 2 passages par an. Cartographie des fossés jointe en annexe de la convention.

**Cette délibération est acceptée à l'unanimité.**

## **6/ Mise à jour des représentants de la commune de Saint-Jean-de-Gonville aux commissions de l'Agglomération**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de procéder à la mise à jour des représentants de la commune de Saint-Jean-de-Gonville aux commissions de l'Agglomération.

Actuellement, les représentants de la commune de Saint-Jean-de-Gonville aux commissions de l'Agglomération sont :

- Finances : BRULHART Michel
- Environnement : IMBERTI Laurent
- **Economie-Tourisme-Culture-Innovation : MOREIRA Claude**
- Aménagement : BRULHART Michel
- Déplacements : PIDOUX Nicolas
- Cadre de vie : LEGER Frédéric
- Santé-Solidarité : LAURE Emmanuelle

A compter de 1/06/24 les représentants de la commune de Saint-Jean-de-Gonville aux commissions de l'Agglomération sont :

- Finances : BRULHART Michel
- Environnement : IMBERTI Laurent
- **Economie-Tourisme-Culture-Innovation : BULLIARD Elody**
- Aménagement : BRULHART Michel
- Déplacements : PIDOUX Nicolas
- Cadre de vie : LEGER Frédéric
- Santé-Solidarité : LAURE Emmanuelle

**Cette délibération est acceptée à l'unanimité.**

## **7/ Attribution du marché de réfection Route de Choudans**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de procéder à la réfection du tapis depuis la sortie du village de CHOUDANS jusqu'à la limite de la commune avec PERON. 3 entreprises ont été consultées pour établir un devis (EIFFAGE – EUROVIA – COLAS). Il est proposé de retenir l'entreprise EIFFAGE qui propose la meilleure offre.

**Cette délibération est acceptée à l'unanimité.**

## **II/ Planning mensuel des réunions et évènements**

Mercredi 08/05/24 à 19h00 à Collonges :	Cérémonie du 8 mai 1945
Mardi 14/05/24 à 18h30 à Gex :	Commission ETIC
Mercredi 15/05/24 à 18h30 à Gex :	Commission Déplacement
Jeudi 16/05/24 à 18h30 à Gex :	Commission Aménagement
Mardi 21/05/24 à 18h30 à Prévessin :	Commission Cadre de Vie
Mercredi 22/05/24 à 18h30 à Gex :	Conseil des Maires
Samedi 25/05/24 à 11h00 à St Jean :	Inauguration Bibliothèque
Mardi 28/05/24 à 18h30 à Gex :	Commission Environnement
Mercredi 29/05/24 à 19h00 à Gex :	Conseil Communautaire
Jeudi 30/05/24 à 18h00 à Prévessin :	COTECH Régie
Jeudi 30/05/24 à 18h30 à Gex :	Commission Santé – Solidarité

### III/ Dépenses

CONSO ELECT SALLE POLYVALENTE	TOTAL ENERGIES	1 278.95€
REVISION IVECO	GARAGE CHAUMONTET	1 722.88€
PISCINE ECOLE MARS 2024	EUROP TOURS	1 408.00€
PERMIS PL ROUGET MAURANE	CF2S	1 000.00€
REPAS CANTINE CL MARS 2024	BOURG TRAITEUR	12 101.56€
VIE ETRAZ PLATEAU EGLISE NH 4	AINTEGRA	1 705.20€
CONSO ELECT ECOLE MARS 2024	TOTAL ENERGIES	3 276.61€
CONSO GAZ BATIMENTS COMMUNAUX	TOTAL ENERGIES	10 424.76€
REPLACEMENT POTEAU INCENDIE VIE DE L'ETRAZ	RAMPA	6 809.70€
REPLACEMENT POTEAU INCENDIE St Jean	RAMPA	7 349.10€
CONSO ELECT SALLE POLYVALENTE	TOTAL ENERGIES	1 063.71€
FOURNITURE ENROBES BITUMINEUX	RAPID ASPHALT	1 451.52€
FOURNITURE POSE PORTE METAL BLINDEE	METALLERIE BEYR	3 852.00€
TRAVAUX ETRAZ PLATEAU EGLISE	EUROVIA ALPES	20 427.18€
TRAVAUX ETRAZ PLATEAU EGLISE	EUROVIA ALPES	71 271.92€
CONSO ELECT BAT COMMUNAUX	EDF COLLECTIVITE	1 221.75€

### IV/ Commissions

#### **1/ Communication-Social : RAS**

#### **2/ Scolaire**

Les inscriptions sont en principe terminées, à ce jour, nous comptons 28 nouveaux élèves pour la rentrée dont 24 en petite section. Ce nombre va certainement augmenter avec les inscriptions de ceux qui vont prochainement emménager dans la commune.

Pour le moment il y aurait 248 élèves scolarisés à St-Jean en septembre contre 264 élèves aujourd'hui.

La Mairie a pris la décision de refuser systématiquement les demandes de dérogation.

En CM2, il y a un problème d'enseignant, le précédent a démissionné et l'école peine à le remplacer.

A l'initiative des parents d'élèves de St-Jean une réunion regroupant les parents élus de 20 écoles du Pays de Gex et à laquelle étaient invités les élus s'est tenue sur la commune le 1<sup>er</sup> mai afin d'évoquer ces problèmes récurrents d'absence et d'essayer de mener une action commune.

### **3/ Travaux :**

Une demande nous a été faite pour réaliser un aménagement afin de ralentir la vitesse en bas de la descente Route de Choudans au-dessus du virage. Un devis pour un coussin berlinois a été demandé, environ 5 000€ HT, accord du conseil.

### **4/ Urbanisme**

Une commission urbanisme a eu lieu le 22 avril, Fabien JACQUET liste les DP et PC qui ont été étudiés.

### **V/ Commissions de la Communauté d'agglomération**

La commission aménagement s'est déroulée avec la présence du Conseil des Maires. Il y a été question de la prochaine révision du PLUIH :

- Le comité de pilotage regroupera l'ensemble des maires plus un représentant de chaque commune (Fabien JACQUET pour St-Jean),
- Le comité technique : les petites communes qui n'ont pas de technicien pourront envoyer un représentant (Michel BRULHART pour St-Jean).

Cette révision devrait commencer à l'automne.

SIVOS : vote du budget.

### **VI/ Divers**

L'architecte François CLERMONT nous a fait un devis d'un montant de 8 950€ HT pour une étude de faisabilité sur le bâtiment de l'ancienne porcherie. Le but est de déterminer si dans le cadre de la construction future d'une nouvelle école si besoin, on pourrait garder tout ou partie du bâtiment ou s'il faudrait le raser pour reconstruire.

A l'assemblée générale de la bibliothèque, les bénévoles ont fait savoir qu'elles étaient très contentes de leur nouveau bâtiment avec un emplacement sans doute meilleur que le précédent. La bibliothèque ouvre 6 heures par semaine et reçoit en dehors des horaires d'ouverture l'école, le centre de loisirs et les résidents de l'ADAPEI. Il y a 547 inscrits dont 155 actifs dont 43 adultes et 112 enfants.

Dimanche 9 juin auront lieu les élections européennes de 8h à 18h.

Président du bureau : BRULHART Michel

Vice-Président du bureau : DUMAS Patrick

Secrétaire : LAURE Emmanuelle

Permanences :

8h-10h : LEBRUN Christophe et MAGNIN Cécile

10h-12h : MANET Leila et LAURE Emmanuelle

12h-14h : SIBELLE Adeline et LEGER Frédéric

14h-16h : DE MORNEX Jean-Pierre et IMBERTI Laurent

16h-18h : BULLIARD Elodie et MOREIRA Claude

*La séance est levée à 21H10*

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu le Mardi 04 juin**